



Communiqué de presse

Montrouge, le 14 novembre 2025

Crédit Agricole S.A. annonce la réduction de son capital par voie d'annulation d'actions auto-détenues acquises dans le cadre d'un programme de rachat d'actions

Le 13 novembre 2025, le Conseil d'administration, agissant sur autorisation de l'Assemblée Générale des actionnaires du 22 mai 2024, a décidé de réduire le capital social de Crédit Agricole S.A. par voie d'annulation de 22 886 191 actions auto-détenues représentant environ 0,75% du capital social.

La réalisation définitive de la réduction du capital est intervenue le 13 novembre 2025.

Ces actions ont été acquises entre le 1er octobre 2025 et le 30 octobre 2025, dans le cadre d'un programme de rachat d'actions, visant à compenser l'effet dilutif de l'augmentation de capital 2025 réservée aux salariés, pour un montant total de 374 414 014 euros, à la suite d'une décision du Conseil d'administration prise lors de sa séance du 14 mai 2025.

Suite à l'annulation de ces actions, le capital social de Crédit Agricole S.A. s'élève à 9 077 707 050 euros composé de 3 025 902 350 actions, dont 583 317 actions auto-détenues au 13 novembre 2025 dans le cadre du contrat de liquidité conclu avec Kepler Cheuvreux.

Contacts presse Crédit Agricole S.A.

Alexandre Barat : 06 19 73 60 28 – alexandre.barat@credit-agricole-sa.fr

Olivier Tassain : 06 75 90 26 66 – olivier.tassain@credit-agricole-sa.fr

Tous nos communiqués de presse sur : www.credit-agricole.com